

RESIDENCE DU RUANDA.
TERRITOIRE D'ASTRIDA.
N° 832 /T.P.

Astrida, le 16 avril 1951.-

Objet:

Matériel campement.-



Monsieur le Vice-Gouverneur Général,

J'ai l'honneur de vous demander de vouloir bien donner des instructions pour l'envoi à Astrida du matériel de campement suivant:

malle cantine	:	4
chaises de campement	:	12
tables de campement	:	3

Le matériel de campement actuellement en justification est: 3 tables, 2 chaises et 4 cantines ovales vides, alors que nous sommes à trois pour nous déplacer en milieu indigène.

L'Administrateur de Territoire,
ANTONISSEN W.,

Monsieur le Vice-Gouverneur Général
du Congo Belge, Gouverneur du Ruanda-Urundi

à U S U M B U R A .-

sous le couvert de Monsieur le Résident du Ruanda à KIGALI.-